

## Compte rendu

---

### Ouvrage recensé :

Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (éds), *L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cerf, 1995, 294 p.

par Michel Despland

*Philosophiques*, vol. 24, n° 1, 1997, p. 198.

Pour citer ce compte rendu, utiliser l'adresse suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/027435ar>

DOI: 10.7202/027435ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

---

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-d'utilisation/>

---

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : [info@erudit.org](mailto:info@erudit.org)

Gérard Cholvy et Nadine-Josette Chaline (éds), *L'enseignement catholique en France aux XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, Cerf, 1995, 294 p.

La collection de travaux recueillis par Cholvy et Hilaire nous fait pénétrer dans le monde qui s'opposa à la vision de l'État enseignant mise de l'avant par Cousin et ses collègues libéraux. Au fil de ces articles (scrupuleux, qui reposent parfois sur des thèses), on apprend que la loi française parle d'écoles libres « à caractère propre » et jamais d'écoles confessionnelles, et que la pensée oscille entre une liberté d'autonomie accordée comme à regret et la reconnaissance d'un pluralisme à utilité sociale. (Quand la tendance politique est à la hausse des subsides aux élèves de ces écoles, la pensée accentue le deuxième thème.) L'attention historique dépasse l'étude des affrontements idéologiques pour se porter vers les acteurs de ce mouvement et distingue plusieurs types d'écoles catholiques, celles de la hiérarchie, celles des enseignants et celles des parents (types conservateur, syndicaliste ou démocratique). Au moment de leur plus grand essor (à la fin du Second Empire), les écoles primaires catholiques scolarisent le quart des garçons et les deux tiers des filles. Les manuels, toujours patriotiques, soulignent les effets pervers de la modernité et n'admettent pas formellement l'innocence de Dreyfus avant le milieu du XX<sup>e</sup> siècle. Toujours prompts à combattre l'Université-Monopole d'État, les partisans des écoles ou des sciences catholiques n'eurent jamais les moyens de rivaliser avec elle sur le plan des connaissances, malgré les nombreuses déclarations d'intention. Les hautes écoles catholiques (universités de 1875 à 1880, instituts depuis) rencontrèrent des limites d'ordre financier, mais le souci de la formation de la masse l'emportait toujours dans l'esprit des évêques. Ainsi, ces hautes écoles se montrèrent plus soucieuses de former des médecins et des avocats catholiques (ou des professeurs de chimie et de lettres) que de développer les sciences ecclésiastiques et religieuses.

Un bilan des travaux ainsi recueillis aurait été précieux. Que faut-il penser, en effet, d'un état de fait qui revendique les mérites du pluralisme alors qu'il installe plutôt un dualisme entre les catholiques et les autres, ou entre certains catholiques et les Français que ces derniers aiment nommer « la gauche » ? On sait que depuis 1960, les évêques français investissent beaucoup moins dans les écoles « à caractère propre ».

Michel Despland

Département des sciences des religions

Université Concordia

---